



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique dom	estique BT / TBT	existante	
N° de rapport : 23 16 05 19/05			
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Celt, Cheek - Silhin	'G	***************************************	
Personne sur place :	NC		
Personne sur place :	1430 AL	leux	
Date de visite : 19/00/16 Date d'émission 19/00/16 Référer	nces client :	×	
Date de visite : LS/SCAL Date d'émission : 19/50 C. Référer Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations	271 bis 🔲 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		, /	
3N/ADD \/	u branchement :		94
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	Tiomble de dict	alts terrilliaux .	-/
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des di à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	spositifs		-
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		X	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		Y.
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω3 (ΜΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement Manquements / Notes : Vois Annexe	Individuel de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
	DE ON GRANDON II — A MA MENT	e a il ter secondo tro le	
Conclusion:			AP/
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le pro- le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	chain contrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. l le même organisme après mise en conformité 💜 au terme de 18 mois ap	Une visite complémenta près signature de l'acte	ire est à exécuter de vente.	par TEC-E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un même organisme en vue de compléter le dossier.	examen complémentair	e est à exécuter p	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
et visa de l'inspecteur : SOCOTEC BELGIUM ASBL			/0215-
CUFFARO	www.certigreen.be		V8

Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0395 23/16 0519/95
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. □ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: # Absence de france de l'astallation # Les Hachae d'ea de Sant Sant Orinsia Our la S-D-B de l'ETAGO # Refixch Area de plan electrique parte fixe # Vio l'abrece de plan electrique parte fixe # Vio l'abrece Www.certigreen.be Tál 0471/580 708
www.certigreen.be